

Conseil plénier de la Faculté des lettres, sciences du langage et arts

Séance du 10.01.17

Relevé de décisions

Présents : Marylène Possamai, Marie-Pascale Halary, Jean-Marc Serre, Dario Marchiori, Pierre Saby, Céline Candiard, Stéphanie Gourdon, Isabelle Boehm, Jérémie Majorel, Martine Marquillo, Daniel Urrutiguier, Sylvain Patri, François Géal, Luc Vancheri
Charlotte Abaziou, Marjolaine Briset, Valentin Chauveau, Juliette Moinet-Marillaud, Marlon Moukoko, Julie Mourvillier, William Robin, Juliette Simon.

Membres invités : Françoise Andrieux, Rémi Fontanel, Bruno Martinie, Emmanuel Naya, Marion Orlandi, Tristan Vigliano

Conseil plénier

1. Rencontre avec le Vice-Président chargé des Relations internationales.

Jim Walker avait exprimé le souhait en CORI via les référents Relations internationales des composantes de venir dans les conseils d'UFR présenter la question des relations internationales. Il souhaite qu'un échange réel puisse avoir lieu entre lui, le SRI et les composantes autour des projets et des besoins des équipes pédagogiques, et qu'une logique de gestion de projets soit appliquée aux relations internationales à l'Université.

Le conseil d'administration de décembre a validé la stratégie internationale rédigée par l'équipe présidentielle pour 2017 et les années suivantes. Les régions et thématiques prioritaires pour cette période y sont précisées.

Deux questions sont posées quant au soutien apporté aux double-diplômes et à la mobilité internationale des enseignant.es. Jim Walker répond qu'il encourage ces deux dynamiques. Les double-diplômes font partie de la stratégie internationale établie par l'équipe présidentielle et une convention-type de partenariat doit être élaborée pour faciliter les échanges de services, pour un semestre ou une année universitaire, entre enseignant.es de Lyon 2 et d'Universités étrangères.

2. Point sur le transfert au Musée des moulages du Département de musicologie.

Un retard dans les travaux va permettre de reporter le transfert du département de Musicologie à la fin de l'année universitaire, pour un début des cours sur le site du musée des moulages à la rentrée 2017.

Des problèmes restent toutefois en suspens. Il s'agit principalement de la capacité et de l'équipement des salles d'enseignement, de la question de l'exploitation de la salle polyvalente, de l'absence de lieu intérieur de pause/travail pour les étudiant.es (et des relations avec le voisinage), ou encore de l'absence de solution de restauration satisfaisante pour les étudiant.es.

A l'initiative de Pierre Saby, le Conseil d'UFR demande une nouvelle appellation pour le site de la rue Rachais autre que celle retenue jusqu'alors de « Musée des moulages ». Cette dernière ne semble renvoyer qu'à la dimension culturelle, à l'exclusion de la mission d'enseignement pourtant prioritaire.

William Robin rapporte que les élu.es étudiant.es ont informé l'ensemble des étudiant.es de musicologie, que les réactions ont été nombreuses et vives, notamment au regard de leur isolement futur des services de l'Université dans leur ensemble, au-delà de la restauration. Qu'en est-il de la bibliothèque de musicologie et des ressources qui y sont associées par exemple ?

Le Doyen Carlat répond que les ressources documentaires de musicologie ne seront pas transférées au Musée des moulages et informe le Conseil des incertitudes quant au devenir des espaces actuellement occupés par la bibliothèque de lettres et de musicologie.

3. Vote d'une demande de modification de maquettes L2 Humanités Antiquité, L3 Humanités Antiquité.

Isabelle Boehm, responsable des lettres classiques, présente deux demandes concernant les L2 et L3 Humanités Antiquité :

- pour l'année en cours : une dispense générale des étudiants pour les enseignements de PPP et entrepreneuriat au second semestre
- pour 2017-2018 : la modification des maquettes selon les demandes récapitulées ci-dessous

En L2	En L3
Semestre 3	Semestre 5

UE TR3 : suppression de PPP-Atelier de pratiques culturelles <i>Semestre 4</i> UE 4 : Paléographie : passage à 21h TD UE TR 4 : Entreprenariat supprimé	UE B5 : civilisation latine et grecque en TD (et non CM) UE E5 : Indo-européen - passage à 21h TD TR 5 : Entreprenariat et PPP supprimés <i>Semestre 6</i> UE B6 : civilisation latine et grecque en TD (et non CM) UE E6 : Antiquité tardive et monde byzantin - passage à 21h TD
--	---

Ces demandes sont adoptées à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR.

4. Conventions

Après une présentation en séance des projets de partenariat, les conventions suivantes ont été approuvées à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil de l'UFR :

- Deux conventions CPGE avec les Lycées Mistral d'Avignon et Leconte de Lisle de la Réunion
- La convention de partenariat pédagogique entre l'ENS de Lyon et la L3 d'Arts du spectacle

Les trois conventions avec le CNSMD : la convention cadre, la convention de partenariat pour la musicologie et la convention de partenariat avec la danse, ont été adoptées avec une abstention.

5. Informations sur le Portail des masters et les propositions des différentes équipes pédagogiques.

Le 4 octobre 2016, un accord a été signé sur la réforme de la sélection en master. La loi a été votée le 19 décembre 2016. Deux principes seront désormais appliqués dès la rentrée 2017 :

- une sélection à l'entrée du M1, à la place de celle existant parfois entre le M1 et le M2,
- et un droit à la poursuite d'études pour les étudiants titulaires d'une licence, via un site web « portail des masters » (trouvermonmaster.gouv.fr). Cette plateforme recensera l'ensemble des masters proposés sur le territoire, les pré-requis exigés, et les mentions de licences permettant de candidater.

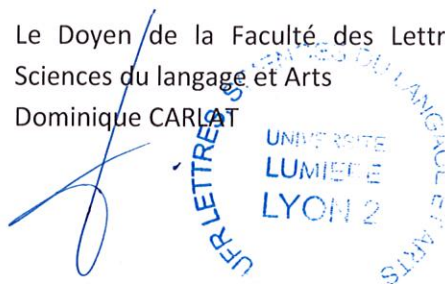
La sélection en M1 demeure la prérogative des responsables pédagogiques de master qui décident des pré-requis exigés.

Dans l'hypothèse où le/la candidat.e ne serait retenu.e dans aucun des masters demandés, le Rectorat sera chargé de formuler des propositions de formations, tenant compte "du projet professionnel de l'étudiant et des prérequis des formations."

Des remarques sont formulées par les membres du Conseil :

- Pierre Saby note que dans les documents à remplir pour la mise en place de la réforme, il est demandé aux responsables pédagogiques d'indiquer des capacités d'accueil. Cette capacité peut, pour certains parcours, être généreuse dans le but de jouer le jeu de la réforme. Quelle dotation financière sera octroyée par l'Université Lyon 2 si la capacité indiquée n'est pas atteinte ?
- Marie-Pascale Halary soulève la spécificité des Masters MEEF
- Les élu.es étudiant.es expriment leur inquiétude quant aux critères de sélection en M1 et déplorent un manque d'information.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,
Sciences du langage et Arts
Dominique CARLAT



Conseil restreint

6. Vote sur une demande de renouvellement d'un détachement.

Le conseil d'UFR, réuni en formation restreinte, s'est prononcé à l'unanimité de ses membres présent.es ou représenté.es en faveur du refus de la demande de renouvellement du détachement de Mme Mondada.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,
Sciences du langage et Arts
Dominique CARLAT

